



Certificats d'économies d'énergie

Opération n°RES-CH-04

Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur (Bâtiment résidentiel)

1. Secteur d'application

Bâtiment résidentiel : appartements existants raccordés à un réseau de chauffage urbain.

2. Dénomination

Réhabilitation d'un poste de livraison par le remplacement de la totalité des éléments suivants, constitutifs du primaire du poste de livraison par des équipements neufs :

- échangeurs
- régulation
- pompes
- isolation thermique

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire pour un appartement en kWh cumac							
Montant unitaire pour un appartement de taille moyenne en kWh cumac				X	Facteur correctif (1)	Surface habitable en m ²	Nombre de pièces principales
Ancienneté		avant 75	après 75				
Zone climatique	H1	28 000	25 000				
	H2	23 000	20 000	0,7	35 – 60	2	
				1	60 – 80	3	
				1,4	80 – 100	4	
	H3	15 000	14 000	1,7	100 – 130	5	
				2,2	> 130	≥ 6	

(1) Le facteur correctif est déterminé à partir soit du nombre de pièces principales, soit de la surface habitable.